AR PREFECTURE
016-200054047-20170406-2017_04_16_12-DE
Reçu le 14/04/2017

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 06

Date de Convocation:
29 mars 2017

Date d'affichage :
29 mars 2017

Le six avril deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mars 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
M. GUINOT Jean-François ; M. PONTCHARRAUD Michel ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; Mme LAFONT Cindy ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; M. POINTIER Emeric ; Mme VICTOR Nathalie

Délégations :
M. GUINOT Jean-François à M. PAULET Didier ; M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel ; M. VIGNAUD Jean-Michel à Mme COURSAGET Mireille ; M. MASDOUMIER Pascal à M. BOOB Frédéric ; M. POINTIER Emeric à M. GERMANEAU Gilbert ; Mme VICTOR Nathalie à Mme LAMANT Marie-Line

Secrétaire de séance :
M. LASCAUX Laurent

2017/04/16
N°12

12 - Urbanisme. Dénomination de la place située au lieu dit « Le Grand Moulin » Saint Germain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques et que cette dernière est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire explique que la place souvent appelée place du Champ de Foire située au lieu dit « Le Grand Moulin » à l'entrée de Saint Germain ne possède pas de dénomination. Pour remédier à cet état de fait, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal plusieurs appellations ressorties de la consultation effectuée auprès du public et leur demande de choisir une dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de dénommer la place située au lieu-dit « Le Grand Moulin - Saint Germain » : **AIRE DU BORD DE VIENNE**

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 avril 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)